

RAPPORT N° 331 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 16 AVRIL 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 9 au 16 avril 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été grièvement blessées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore également le cas de huit (8) personnes d'une même famille qui ont été arbitrairement arrêtées et détenues par les responsables provinciaux de la police et du Service national de renseignement (SNR) en province de Makamba.

1. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la matinée de mardi 12 avril 2022, un agent de la police nationale du Burundi non encore identifié a blessé par balles deux personnes, un conducteur de vélo-taxi et son client, au quartier de Mutakura, zone de Cibitoke, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des témoins, le conducteur de vélo-taxi a été accusé d'avoir garé son vélo tout près de la ligne de délimitation de la zone interdite aux vélos, motos et tricycles (communément appelés tuk-tuk) et de franchir souvent la zone interdite à ces engins.

Les mêmes sources ont révélé que ce policier a l'habitude de « racketter » des conducteurs de vélos-taxis et qu'il a tenté de retirer par force de l'argent dans la poche de la victime avant de lui tirer dessus à bout portant sur la jambe gauche.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités policières de punir, conformément à la loi, l'auteur de l'usage disproportionné de la force et d'instruire le personnel

policier au respect des [Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.](#)

- Dans la nuit de mardi 12 avril 2022 vers 19 h 30 min, un chauffeur de moto-taxi dénommé Libère Nduwayezu a été grièvement blessé à la tête par des clients non identifiés qu'il transportait dans le village 5 de la zone et commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, les deux criminels l'ont frappé à la tête avec une houe usée et l'ont laissé pour mort avant de lui voler sa moto qu'ils ont conduite vers une destination inconnue. Libère Nduwayezu a été évacué à l'hôpital de Gihanga pour recevoir des soins.

- Dans la nuit de mercredi 13 avril 2022 vers 20 heures, un jeune militant du CNL (Congrès national pour la liberté) connu sous le de Sigisi a été grièvement blessé par des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir au cours d'un affrontement qui a opposé les militants des deux partis sur la colline de Murengeza de la commune de Mpanda, en province de Bubanza. La victime est hospitalisée dans un état grave à l'hôpital général de Mpanda.

Selon des témoins, une fraude électorale autour de l'élection des pairs éducateurs membres du comité de gestion du centre de santé de Murengeza orchestrée par des militants du parti CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie) en vue d'exclure les membres du CNL de ce comité a été à l'origine de ces affrontements. Les mêmes sources précisent que la police a dû intervenir pour ramener l'ordre en tirant des coups de balles en l'air.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la matinée de samedi 9 avril 2022, huit (8) personnes membres d'une même famille, dont le chef de ménage et son épouse, ont été arbitrairement arrêtées à leur domicile par les responsables provinciaux de la police et du Service national de renseignement (SNR) sur la colline de Mbizi de la commune de Kibago, en province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoins, OPC1 Emmanuel Manariyo, commissaire provincial de la police à Makamba, et Michel Ndikuriyo, responsable du SNR dans la même province, ont fait irruption au domicile des victimes, accompagnés par plusieurs policiers, et ont d'abord fouillé sans mandat la maison de fond en comble, sans trouver aucun objet compromettant. A la fin, ils ont arrêté toutes les huit victimes sur des accusations sans preuve de collaboration avec des bandes armées, y compris un couple dont une mère d'un bébé de moins d'une année et d'un autre de trois ans qui a été séparée de ses deux enfants en bas âge.

Les mêmes sources ont révélé que toutes les huit personnes arrêtées arbitrairement ont été conduites au cachot du commissariat communal de la police à Makamba où elles sont incarcérées.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.